

Département

SARTHE

Arrondissement

LE MANS



Mairie

72220

Saint-Mars-d'Outilly

02 43 42 74 38

Session ordinaire

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Excusés : 5

Absent : 0

Pouvoirs : 4

Votants : 18

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE SAINT-MARS D'OUTILLÉ**

**SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2024**

Le six décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outilly, sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sise 1 rue Nationale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 29 novembre, conformément à l'article L. 2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Date de convocation : le jeudi 28 novembre 2024

Date d'affichage de la convocation : le vendredi 29 novembre 2024

**Étaient présents :** mesdames et messieurs, Sophie BASLY, Estelle BONNET, Alain BRIONNE, Cécile CHAUVEAU, Jean-Mark FAFIN, Hélène HERGOUALC'H, Laurent HUREAU, Geneviève JESTIN, Rudy JOANICO, Géraldine LALANNE, Yves NIVault, Nicolas PLED, Laurent TAUPIN, et Nordine VALLAS ;

**Étaient absents excusés :** Karine ANDROUIN, Isabelle GUILLOT (donne pouvoir à M. Taupin), Alexandre GODIN (donne pouvoir à M. Fafin), Stéphanie PHILIPPE (donne pouvoir à M. Vallas) et Didier REY (donne pouvoir à M. Brionne)

**Était absente :**

**DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SÉANCE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-15 à L 2122-17 ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Jestin a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION 2024-105 CIMETIERE / TARIFS 2025

1/2

M. le Maire présente le tableau des tarifs proposés par la commission finance pour le cimetière communal ;

Désignation	Tarifs 2022, 2023 et 2024	Tarifs 2025
Cimetière : concession de 30 ans de 2 m2, le renouvellement est au même tarif	80,00 €	150 €
Cimetière : concession de 50 ans de 2 m2, le renouvellement est au même tarif	150,00 €	300 €
Cavurne (pour 4 urnes funéraires) pour une durée de 30 ans, le renouvellement est au même tarif	500,00 €	550 €
Columbarium (pour 4 urnes funéraires) pour une durée de 30 ans, le renouvellement est au même tarif	500,00 €	550 €
Jardin du souvenir : dispersion des cendres	65,00 €	65 €

**Le conseil municipal après délibération à l'unanimité ;**

**Décide** d'appliquer les tarifs pour l'année 2025 tels que définis ci-dessus pour le cimetière communal ;

**Précise que** les deux tiers du prix de chaque concession profiteront à la commune, l'autre tiers sera versé au budget CCAS. Le tout sera néanmoins payé à la caisse du receveur municipal.

Pour copie conforme,  
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé.

**Le Maire,**  
**Laurent TAUPIN**

**Le Secrétaire de séance,**  
**Geneviève JESTIN**



« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision est susceptible de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État, sa notification et sa publication »